

## Vérification de données et de rapports\*

Développement  
Durable

Responsabilité  
Sociale des entreprises

\*connectedthinking

Depuis quelques années, la publication de données non financières par les entreprises est entrée dans un mouvement de rigueur poussé tant par la réglementation (décret NRE du 20 février 2002) que par l'évolution des attentes des parties prenantes financières (agences de notation sociétales, actionnaires, investisseurs) et non financières (clients, personnel, ONG, ...). Ce mouvement a naturellement entraîné un besoin de crédibilité sur ces informations souvent nouvelles pour les lecteurs et les entreprises. La solution la plus souvent retenue par les entreprises consiste à faire vérifier leurs données ou leur rapport développement durable par un tiers externe.

Le département Développement Durable de PricewaterhouseCoopers est depuis 10 ans l'équipe la plus expérimentée dans ce domaine puisqu'elle a commencé à travailler dès 1994 sur le premier rapport environnement publié et audité en France, celui du groupe Rhône-Poulenc. Aujourd'hui, notre équipe vérifie plus de 10 rapports en France et près de 80 dans le monde.

## Les bénéfices d'une vérification externe sont nombreux

- ◆ Crédibilité donnée aux informations vérifiées
- ◆ Démonstration d'une vraie volonté de transparence
- ◆ Vérification de la bonne connaissance dans l'ensemble du Groupe des procédures groupe
- ◆ Démonstration à l'ensemble des collaborateurs intervenant dans le processus de reporting de l'importance que le Groupe y attache en envoyant des tiers externes
- ◆ Repérage des points faibles du processus et proposition de corrections

## Le recours au commissaire aux comptes

En France, le commissaire aux comptes intervient dans un cadre réglementé strict et sa signature l'engage et lui donne donc de la valeur. Les questions de compétences qui pourraient se poser sont réglées par la possibilité de recours à un expert (qu'il soit interne ou externe à son réseau). Ce type d'approche existe depuis bien longtemps dans le domaine de la fiscalité par exemple où le commissaire aux comptes délègue les travaux à un spécialiste.

La seule limite à son travail réside dans le fait que son rôle est de se prononcer uniquement sur le côté « vrai ou faux » des informations et jamais « bien ou mal ». Ce dernier point relève plus d'autres intervenants comme les agences de notation sociétales, certaines ONGs, ... Il nous semble donc que la transparence totale d'un rapport développement durable s'organise autour de plusieurs intervenants dont les rôles et légitimités sont différents.

## L'offre de service développement durable

Une mission de vérification doit se comprendre selon deux objectifs différents :

- ◆ vérification réglementaire dans le cadre de la NRE
- ◆ vérification volontariste dans le cadre d'un rapport développement durable

Dans le premier cas, il s'agit de conduire des travaux plus limités ayant pour but essentiel de s'assurer de la qualité avec laquelle les données sont collectées et consolidées. Quelques travaux sur site peuvent être réalisés mais sont uniquement à valeur de test des processus.

Dans le second cas, la mission de vérification est définie par un contrat entre l'entreprise et le vérificateur. Ce contrat visera à cadrer essentiellement le niveau d'assurance (engagement du vérificateur) et le périmètre des travaux (uniquement tel type de données, uniquement une zone géographique précise, ...).

Aujourd'hui trois niveaux d'assurance sont reconnus au plan international :

- ◆ un niveau élevé (appelé « raisonnable ») consistant à donner une conclusion sur l'exactitude des données ou actions couvertes par les travaux. Ce niveau nécessite des travaux sur les procédures au siège du Groupe et dans les filiales mais aussi sur les données dans les sites de production. L'objectif est de couvrir à plus de 50% chaque donnée vérifiée.
- ◆ un niveau intermédiaire (appelé « modéré ») consistant à exprimer une conclusion sur l'absence d'erreur significative observée sur la base des travaux réalisés. Cette approche nécessite le même travail que précédemment sur les procédures mais concernant les données, une couverture plus limitée (supérieure à 15 / 20%) est envisagée. Les travaux sur site se font donc sur un périmètre plus restreint.
- ◆ un niveau ne comportant pas d'assurance mais uniquement des constats suite à nos travaux (appelé « attestation »). Il s'agit dans ce cas de travaux plus limités uniquement au siège du Groupe et consistant à s'assurer de la qualité et de l'existence des procédures de collecte et de consolidation des données.

Pour les deux premiers niveaux d'assurance, il est possible de couvrir par nos travaux des procédures, des données, l'avancement d'une démarche et même certaines actions majeures, pour peu que leur description dans le rapport soit suffisamment claire pour être vérifiée.



Fort de la qualité et des connaissances de plus de 120 000 personnes qui mettent en commun dans 139 pays idées, expériences et solutions dans une démarche de « \*connectedthinking », PricewaterhouseCoopers développe des missions d'audit ou de conseil pour les entreprises de toutes tailles du secteur public et privé, privilégiant des approches sectorielles et assurant la confiance et la valeur ajoutée.

Constitué d'entités légalement autonomes et indépendantes, membres du réseau PricewaterhouseCoopers, PricewaterhouseCoopers France rassemble 3700 personnes dans 25 bureaux.

63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-Sur-Seine

Tel : +33 1 56 57 80 83  
Fax : +33 1 56 57 16 36

France : <http://www.pwc.com/fr/dd>  
Ecobilan : <http://www.ecobilan.com>  
Monde : <http://www.pwc.com/sustainability>

**Vos contacts :** [sylvain.lambert@fr.pwc.com](mailto:sylvain.lambert@fr.pwc.com)  
[magali.palluau@fr.pwc.com](mailto:magali.palluau@fr.pwc.com)